



Département des HAUTES-ALPES

Arrondissement de Briançon

Canton de Briançon 1

Commune de LA SALLE LES ALPES

n°22.04.02

Rapporteur : Gilles PERLI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 24 mai 2022

Date d'affichage : 24 mai 2022

L'an deux mil vingt et un,

Le premier juin à dix-huit heures trente

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de M. Emeric SALLE, Maire,

Etaient Présents :

Gilles PERLI, Jean-Michel DELBANO, Muriel FINE, Jean-Paul SALLE, Adjoints,

Gaspard BOREL, Magali BRECHU, Virginie DEMONSSAND, Paul FIGVED, Nathalie FORM, Sophie PAUMOND, Jean-Claude VINATIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusées :

Isabelle DESMALLEs ayant donné pouvoir à Emeric SALLE

Natacha SALLE ayant donné pouvoir à Gilles PERLI

Muriel FINE a été élue secrétaire de séance

Nombre de Membres

en exercice : 14

Nombre de Membres

présents : 12

Nombre de suffrages

exprimés : 14

Objet : Budget « commune » : Décision modificative n°1

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'exécution budgétaire de la Commune nécessite une modification des crédits inscrits au budget primitif pour permettre de poursuivre les projets de la collectivité et notamment d'engager les travaux de création d'espaces verts sur le site du lac du Pontillas. En outre, la commune va s'équiper d'un radar pédagogique et acquérir de nouvelles illuminations.

Vu l'article L1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction codificatrice budgétaire et comptable M14 ;

Vu la délibération n° 21.02.06 en date du 10 mars 2021 approuvant le du Budget Primitif.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres votants :

AR Prefecture

005-210501615-20220601-220402-BF
Reçu le 07/06/2022
Publié le 07/06/2022

- ↳ **ACCEPTÉ** la modification du budget « commune » 2022 telle que ci-annexée,
↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions dans ce sens.

Fait et délibéré en séance le 1^{er} juin 2022

Le Maire
Emeric SALLE

